



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 68**  
**Hebdos régionaux de la Montérégie**

**Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres dans la MRC Vaudreuil-Soulanges**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 28 NOVEMBRE À LES CÈDRES**

**Québec, le 14 novembre 2017** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres dans la MRC Vaudreuil-Soulanges* par Hydro-Québec. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 28 novembre 2017, à compter de 13 h 30, à la salle des Bâtisseurs du Pavillon des bénévoles, 145, rue Valade, Les Cèdres**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M<sup>me</sup> Isabelle Melançon, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 30 décembre prochain.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 30 décembre 2017, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque municipale Les Cèdres, 141, rue Valade**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que dans le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Hydro-Québec veut contrer un problème d'érosion de la fondation de la digue de la centrale des Cèdres et rétablir l'imperméabilisation du remblai aval. Pour y arriver, le promoteur voudrait stabiliser en enrochement certaines sections du côté sud de la digue, mettre en place des filtres inverses, en plusieurs sections, toujours du même côté de la digue et procéder à des travaux d'imperméabilisation avec du matériau granulaire, de till, de pierre concassée et de perré, déversé dans l'eau sans batardeau sur le côté nord de la digue.

Le promoteur devrait mener des travaux d'excavation de la digue, de déboisement, aménager une aire de stockage, une aire pour l'entrepreneur, une aire de stationnement le long de la route 132 et mettre en place une plateforme de travail pour la circulation des camions du côté sud de la digue.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon le promoteur, ces travaux entraîneront la destruction d'habitats par la mise en place de nouveaux substrats sur 29 275 m<sup>2</sup> et la perturbation d'habitats sur 37 820 m<sup>2</sup>. Tous les arbres présents entre l'île aux Vaches et la centrale des Cèdres sont susceptibles d'être coupés (environ 300). Les perturbations associées aux travaux pourraient entraîner la perte de quelques spécimens végétaux à statut précaire notamment le lycoper de Virginie sur le site d'imperméabilisation. Le promoteur mentionne qu'il y aurait une réduction de la superficie de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques, en aval du barrage de Saint-Timothée et de la centrale des Cèdres, de 895 m<sup>2</sup>.

À titre de mesures d'atténuation, le promoteur mettrait en place un rideau de confinement dans le canal d'amenée pour réduire au minimum la dispersion des matières en suspension, réaliserait ses travaux en dehors de la période de nidification et d'élevage des oiseaux aquatiques et en période hivernale au moment des basses eaux. Pour compenser la destruction d'habitat, le promoteur élaborera un plan de compensation en plus de prévoir des plantations d'arbres dans les municipalités de Les Cèdres et Salaberry-de-Valleyfield.

### **LA DEMANDE D'AUDIENGE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 30 décembre 2017, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet la ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [digue-les-cedres@bape.gouv.qc.ca](mailto:digue-les-cedres@bape.gouv.qc.ca).